



Fiche pratique

EVOLUTION DU SMIC

Quelles incidences ?

Revalorisation du SMIC de 2,2 % au 1er octobre 2021

- Augmentation de la masse salariale en partie compensée par l'augmentation de la RGDCP*
- Réduction générale calculée pour les salariés ayant une rémunération supérieure au SMIC
- Les conséquences pour le calcul des cotisations et contributions de Sécurité Sociale

* RGDCP : Réduction Générale Des Cotisations Patronales

	Janvier 2021 - septembre 2021	Octobre 2021 - décembre 2021	Cumul annuel SMIC pour le calcul des cotisations
SMIC horaire	10,25 €	10,48 €	-
SMIC mensuel	1 554,58 €	1 589,47 €	-
SMIC annuel	13 991,25 €	4 768,40 €	18 759,65 €
1,6 SMIC Plafond pour la réduction générale	2 487,33 €	2 543,15 €	30 015,41 €
2,5 SMIC Base complément Cotisation maladie	3 886,45 €	3 973,68 €	46 899,08 €
3,5 SMIC Base complément Cotisation Allocations Familiales	5 441,03 €	5 563,15 €	65 658,71 €

**Intéressé par des cas pratiques relatifs à
la revalorisation sur la RGDCP ?**

C'est par ici

La bonne pratique

Pensez à modifier le paramétrage de votre logiciel de paie et aux conséquences que cette évolution engendre.

Vous vous posez des questions quant à la fiabilité de vos calculs de charges sociales ou du paramétrage de votre logiciel de paie ? Parlons-en : contact@marianne.fr